

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

<b>Conseillers en exercice</b>	43
Présents	29
Représentés	11
Absent	3
<b>Votes</b>	
Pour	40
Contre	
Abstention	
N.P.P.V	

# Conseil Municipal

## Séance du Mercredi 22 mai 2024

Le mercredi 22 mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Choisy-le-Roi, légalement convoqué à domicile par écrit le 14 mai 2024, s'est réuni à l'Hôtel de Ville, Salle du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Tonino PANETTA, Maire.

**Etaient présent.e.s :**

M. Mmes. : PANETTA Tonino, ID ELOUALI Ali, OSTERMEYER Sushma, LORES Monique, DRUART Frédéric, FRANCISOT Amandine, CHALBI Yacin, MARQUES Henrique, HACHE Bénédicte, FONTAINE Sabrina, SAYADI Walid, GAULIER Danièle, THIAM Moustapha, SASU Hancès, GARROUT Karim, ALIROL Béatrice, POUUDY Franklin, CHIRRANE El Arbi, FADLI Hafida, OMRANE Alain, CHASSAY Laurent, BOLLE Kristian, BOURVEN Julien, AOUMMIS Hassan, BALIAS Thierry, FOURNIAUD Martine, ESSONE-MENGUE Terence, BENKAHLA Malika, GUILLAUD-BATAILLE Fabien,

**Étaient représenté.e.s :**

COELHO Vasco donne mandat à MARQUES Henrique  
LANTERNIER Lucie donne mandat à FRANCISOT Amandine  
COHEN Rachel donne mandat à DRUART Frédéric  
DIMNET Jocelyne donne mandat à OSTERMEYER Sushma  
BANCE Stéphane donne mandat à BOLLE Kristian  
BEZACE Mathilde donne mandat HACHE Bénédicte  
DESROCHES Damien donne mandat BOURVEN Julien  
FOURNIER Laura donne mandat à GAULIER Danièle  
SOMSOUK Billy donne mandat à SASU Hancès  
DESPRES Catherine donne mandat à AOUMMIS Hassan  
HUTIN Sébastien donne mandat à BALIAS Thierry

**Étaient absent.e.s :**

LEMOINE Nathalie  
FONDENEIGE Matthias  
DOS REIS Sabrina,

**Secrétaire de séance :**

SASU Hancès

**Certifié exécutoire compte tenu  
de sa transmission au  
contrôle de légalité de la  
Préfecture de Créteil le**

.....  
**de la publication le**  
.....

**O B J E T**

**Modification de la composition, membres et modalités d'élection des représentants  
du Conseil Local de la Vie Associative de Choisy-le-Roi – CVAC**

## **Modification de la composition, membres et modalités d'élection des représentants du Conseil Local de la Vie Associative de Choisy-le-Roi - CVAC**

Le projet d'une nouvelle instance associative, en remplacement du Conseil Local de la vie associative a été lancé en septembre 2020 et travaillé en concertation avec le milieu associatif afin de relancer la dynamique de la vie associative choisyenne à travers cet organe consultatif.

Le 22 mars 2023 a approuvé en Conseil Municipal la création de cette nouvelle instance, dénommée CVAC – Conseil de la Vie Associative de Choisy-le-Roi – ainsi que ses principes de fonctionnement.

Son lancement n'a malheureusement pu aboutir par manque de candidatures. Dans ce cadre, il est convenu de modifier le document de référence afin de réduire le nombre de membres.

Pour rappel, il aura pour rôle d'être l'interface entre les associations et la Ville, de favoriser le lien inter associatif et de développer des projets collectifs.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du document de référence de la nouvelle instance associative et de son fonctionnement dénommée CVAC - Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi.

### **LE CONSEIL,**

Ouï, l'exposé de Monsieur le Maire,

Vu l'article L 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N° 15.128 du 30 septembre 2015 approuvant la constitution du Conseil Local de la Vie Associative et la Chartes des relations partenariales entre la commune de Choisy-le-Roi et le tissu associatif local,

Vu la N° 20.035 du 22 mars 2023 approuvant la création d'une nouvelle instance et de son fonctionnement dénommée CVAC – Conseil de la Vie Associative de Choisy-le-Roi,

Vu l'avis de la commission Culture/Évènements/Vie Associative/Citoyenneté/Politique de la ville du 3 mai 2024,

Considérant la volonté de la commune de relancer la dynamique associative choisyenne, par la mise en place d'une nouvelle instance Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi.

### **DÉLIBÈRE**

Article 1<sup>er</sup> – Approuve la modification du document de référence de la nouvelle instance associative et de son fonctionnement dénommée CVAC - Conseil de la Vie Associative de Choisy le Roi

Article 2 – Autorise le Maire ou son représentant à signer tous documents afférents à la mise en place et au fonctionnement de l'instance décrite.

Article 5 – La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au contrôle de légalité et de sa publication sur le site internet de la commune [www.choisyleroi.fr](http://www.choisyleroi.fr)

Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr).

Fait et délibéré en séance du 22 mai 2024

Pour extrait conforme,

Tonino PANETTA  
Maire de Choisy-le-Roi

Accusé de réception en préfecture  
094-219400223-20240524-DEL-24-045-DE  
Date de télétransmission : 24/05/2024  
Date de réception préfecture : 24/05/2024